

le monde FORESTIER

Vol. 27, N° 05
JUIN
2013
24 pages

Suivez-nous sur



www.lemondeforestier.ca



Prix d'excellence
cecobois 2013

PAGE
5

Section spéciale
machinerie forestière

PAGES
11 à 14

Unisaco:
La fierté d'une région

PAGE
23

Programme de remboursement de taxes

Les producteurs forestiers exigent une réforme complète

Photo: Guy Lavoie

L'absence de toute volonté politique d'adopter un nouveau programme de remboursement de taxes pour les lots en forêt privée crée beaucoup d'amertume chez les producteurs forestiers. Depuis 1997, Québec n'a pas adapté la valeur des crédits d'impôt à la valeur des coûts réels d'aujourd'hui, malgré les multiples rencontres entre les représentants du milieu forestier, les comités gouvernementaux et les élus politiques.

Bernard Gauthier

La grogne est commencée chez les 133 000 propriétaires forestiers du Québec. Des cartes postales comportant le message «Que faites-vous pour les producteurs de la forêt privée» sont envoyées aux députés provinciaux pour les sensibiliser aux difficultés des producteurs forestiers. Cette initiative, qui découle de la Fédération des producteurs forestiers du Québec (FPFQ),

vise à faire pression sur le gouvernement pour que le programme de remboursement de taxes soit révisé et adapté à la réalité d'aujourd'hui.

Selon **MARC-ANDRÉ CÔTÉ**, directeur général de la FPFQ, le fardeau fiscal des propriétaires a beaucoup augmenté depuis des décennies, alors que le programme de remboursement n'a pas été revu depuis 1997.

La FPFQ réclame rien de moins que la révision des quatre points suivants :

- Actualiser les taux de crédits fiscaux accordés pour la réalisation des travaux d'aménagement forestier;
- Réviser la liste des travaux admissibles pour tenir compte de l'ensemble des interventions forestières sur les lots boisés;
- Permettre aux producteurs forestiers d'obtenir un remboursement lorsque leurs dépenses en travaux d'aménagement forestier n'excèdent pas la valeur des taxes foncières, ce qui n'est pas autorisé présentement;

Suite à la page 2

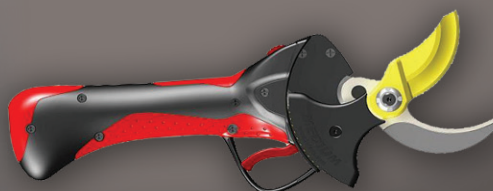
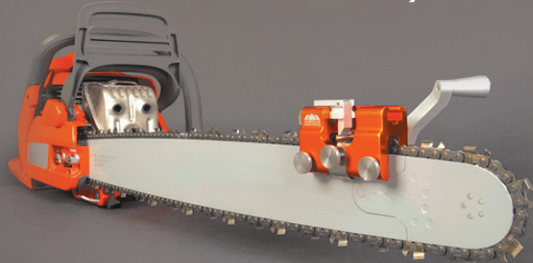
PETITES
ANNONCES PAGE
6

ABONNEZ-VOUS
www.lemondeforestier.ca

Venez nous rencontrer à
notre Kiosque du congrès
de la Fédération des
Coop Forestières.

2 produits vedettes chez Novafor

L'affuteur de chaîne de tronçonneuse Timberline et le sécateur électrique Infaco.



TÉL.: 450 434-1166 | TÉLÉC.: 1-866-840-6836 | 735, BOUL. INDUSTRIEL, BUR.102, BLAINVILLE WWW.NOVAFOR.NET

Numéro de convention de la
Poste-publications 40010164

- Prévoir un mécanisme d'indexation de la valeur des crédits accordés dans le cadre du programme.

« Nous avons commencé les démarches en 1997. À tous les 3 ou 4 ans, il y a un sommet sur la forêt privée. Et les taxes foncières reviennent à l'ordre du jour. Mais rien ne bouge. Chaque fois, des comités se mettent en branle, mais rien n'est révisé. Le dossier traîne. À l'été 2012, nous avons convenu d'un programme révisé. Malheureusement, il y a eu des élections et un changement de gouvernement », raconte Marc-André Côté.

La PPFQ dit qu'il est impératif d'accroître la mise en valeur des potentiels forestiers des terres privées pour favoriser le développement économique de toutes les régions du Québec. Le Programme de remboursement des taxes foncières est un formidable levier, ajoute l'organisme, qui est utilisé dans plusieurs juridictions à travers le monde, pour accroître les investissements privés en milieu rural. Or, soutient encore une

fois la PPFQ, ce programme ne correspond plus à la réalité et Québec se traîne les pieds.

Pour la PPFQ, l'adoption d'un nouveau programme serait très payant de manière électorale. Pourquoi? Parce que, dit-il, tous les producteurs forestiers accueilleraient la nouvelle avec grande satisfaction. De plus, ajoute-t-il, ce programme n'entraînerait pas de déboursé immédiat supplémentaire. Marc-André Côté explique que le programme, s'il entrait en vigueur en 2014, les propriétaires ne pourraient pas réclamer de crédit avant 2015.

Des questions sans réponses

Chez MS Consultants, on s'interroge sérieusement sur les hésitations de Québec à aller de l'avant. « C'est une réforme qui devait être adoptée et mise en place en avril 2012. Tout ce que nous savons de façon officielle, c'est qu'il ne serait plus possible de réclamer des crédits de taxes lorsque Québec accorderait une aide financière », précise **MARCO FOURNIER**, ingénieur forestier et évaluateur agréé chez MS Consultants.

Actuellement, il existe deux grilles tarifaires, avec ou sans aide financière. Toutefois, les rumeurs laissent entendre que le futur programme ne comporterait qu'un seul taux. « De quelle envergure, sur quelle base, comment serait-il appliqué, personne ne le sait. Est-ce que cela serait plus avantageux pour le propriétaire, ça non plus, je ne peux répondre à cette question », ajoute Marco Fournier.

Étant donné que les terres privées représentent 10% du territoire, est-ce que la première priorité du gouvernement est plutôt de répondre à la mise en place de la réforme du nouveau régime forestier des terres publiques? Voilà l'une des nombreuses questions que se pose Marco Fournier, ce qui pourrait expliquer en bonne partie le retard que met le gouvernement dans ce dossier.

« C'est une réforme qui devait être adoptée et mise en place en avril 2012. Tout ce que nous savons de façon officielle, c'est qu'il ne serait plus possible de réclamer des crédits de taxes lorsque Québec accorderait une aide financière »

- Marco Fournier, MS Consultants

Un petit pas à la fois

Le Regroupement des sociétés d'aménagement forestier du Québec (RESAM) soutient qu'il y a eu déjà un travail important de dépoussiérage et que la mise en place du processus de reconnaissance des groupements forestiers fut le changement majeur. « Le ministère des Ressources naturelles (MRN) reconnaissait les regroupements forestiers et leur modèle d'affaires comme étant celui sur lequel Québec pouvait s'appuyer

pour le développement de la forêt privée. Depuis que le régime de la forêt privée a été profondément modifié en mai 2011, le propriétaire doit maintenant payer à 100% son plan d'aménagement, ce qui entraîne pour conséquence un changement radical au niveau des habitudes avec la clientèle », affirme **MARC BEAUDOIN**, directeur général du RESAM.

Ministère des Ressources naturelles

Christine Tremblay, nouvelle sous-ministre

Le Conseil des ministres a nommé, le 5 juin dernier, la nouvelle sous-ministre du ministère des Ressources naturelles. Il s'agit de **CHRISTINE TREMBLAY** qui est entrée en fonction le 17 juin. Auparavant, elle travaillait comme sous-ministre au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie. Mme Tremblay est bachelière en sciences politiques et en sciences économiques de l'Université d'Ottawa. Elle détient également un diplôme de 2^e cycle en administration internationale de l'École nationale d'administration publique. Christine Tremblay travaille dans la fonction publique québécoise depuis 1991. Elle a commencé sa carrière au ministère

du Conseil exécutif comme économiste au Secrétariat à la condition féminine (1991-1993) et conseillère senior au Secrétariat du Comité des priorités (1996-1999). Elle a également travaillé au ministère des Relations internationales de 1993 à 1995 en tant que conseillère en affaires internationales de même que comme directrice de la planification stratégique de 1999 à 2001. Elle est ensuite passée au ministère de l'Industrie et du Commerce (2001-2003), au ministère des Finances (2003-2007) et au ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation de 2007 à 2012. Elle a aussi occupé le poste de Scientifique en chef par intérim en 2011. **(M-C.B.)**

« Le ministère des Ressources naturelles (MRN) reconnaissait les regroupements forestiers et leur modèle d'affaires comme étant celui sur lequel Québec pouvait s'appuyer pour le développement de la forêt privée. Depuis que le régime de la forêt privée a été profondément modifié en mai 2011, la propriétaire doit maintenant payer à 100% son plan d'aménagement, ce qui entraîne pour conséquence un changement radical au niveau des habitudes avec la clientèle »

- Marc Beaudoin, RESAM

Photo: Guy Lavoie

Poteaux, fils, transfo et accessoires basse et haute tension



J.M. POMERLEAU INC.

Vente et installation de matériel électrique neuf et recyclé
110, 1^{re} Avenue, Saint-Martin, Qc, G0M 1B0

1-800-451-6070

www.jmpomerleau.com

MAI 2013

Agenda Forestier

25 au 28 juin

Congrès de la Société canadienne de biologie végétale

Description : Le prochain congrès de la Société canadienne de biologie végétale (SCBV/CSPB) accueillera des séances plénières regroupant des conférenciers du Canada et d'ailleurs. Elles porteront sur les thèmes suivants : La biomasse et les bioproduits, les réponses aux changements climatiques, et la co-évolution des plantes et de leurs ennemis. La liste complète est disponible sur le site Internet.

Où : Université Laval

Site Internet : <http://cspb-scbv2013.fsa.ulaval.ca/>.

Contact : Line Lapointe, (line.lapointe@bio.ulaval.ca)



le monde FORESTIER

Journal spécialisé en foresterie, publié par Les Éditions Forestières inc.

1175, avenue de Lavigerie, bureau 203, Québec QC G1V 4P1

Tél.: (418) 877-4583, téléc.: 877-6449

www.lemondeforestier.ca

Directeur général:
Guy Lavoie,
direction@lemondeforestier.ca

Directeur des ventes:
Roger Robitaille,
roger@lemondeforestier.ca

Production graphique:
Les Éditions du Joyeux-Drille,
Christian Forgues
Isabelle Gagnon

Correction et révision:
Francine Desmeules
Impression:
Les Presses du fleuve

Le prix régulier pour un abonnement d'un an au journal Le Monde Forestier est de 18,10 \$ (pour 10 numéros)

Les propos tenus dans les textes d'opinions n'engagent que leurs auteurs. Les auteurs des articles ont l'entière responsabilité de leurs textes. La reproduction des articles est permise en indiquant la source.

Dépôt légal:
Bibliothèque nationale du Québec,
Bibliothèque nationale du Canada,
ISSN 1499-1861

Tirage: 14 091

Publication mensuelle
sauf en janvier et août

Abonnement:
www.lemondeforestier.ca

Conseil d'administration:
Président: Serge Chartrand
Vice-présidents:
Jocelyn Lessard, Marc Beaudoin,
Administrateur: Diane Tremblay

Le journal Le Monde Forestier est né de la fusion du Coopérateur Forestier et du RESAM Forestier. Les Éditions Forestières inc. sont la propriété de la Fédération québécoise des coopératives forestières (FQCF) et du Regroupement des sociétés d'aménagement forestier du Québec (RESAM).

Nous reconnaissons l'appui financier du gouvernement du Canada par l'entremise du Fonds du Canada pour les périodiques, qui relève du Patrimoine canadien.

Numéro de convention de la Poste-publications 40010164

Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada à:
LES ÉDITIONS FORESTIÈRES INC.
1175, avenue de Lavigerie, bureau 203, Québec QC G1V 4P1

Suivez-nous sur



www.lemondeforestier.ca

